



Soyons sport,
pensons à la nature !

CHARTRE D'ENGAGEMENT

ÉCO-ÉVÉNEMENT SPORTIF

DANS LE PARC NATUREL RÉGIONAL
DES PYRÉNÉES CATALANES

Le territoire du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes accueille depuis plusieurs années un grand nombre de manifestations sportives. La diversité de ses paysages offre en effet de multiples possibilités de pratiques. En plus des aspects réglementaires concernant l'encadrement des manifestations sportives dans les espaces naturels, pour lequel le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes est associé, ce dernier souhaite être partenaire des organisateurs engagés dans une démarche dite éco responsable qui bénéficie à l'économie locale.

1. FICHE D'IDENTITE

2. PREALABLES

3. LES ENGAGEMENTS DE L'ORGANISATEUR

4. LES ENGAGEMENTS DU PNR DES PYRENEES CATALANES

5. BILAN

6. LES CONDITIONS REGLEMENTAIRES

L'organisateur (le bénéficiaire) : xxxx

Et

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

S'engagent conjointement à développer une manifestation écoresponsable dans le cadre de l'organisation de l'évènement xxxx

Présentation de l'évènement

1. FICHE D'IDENTITE

ORGANISATEUR	
Nom de la structure	
Responsable(s)	
Adresse du siège social	

Téléphone	
Mail	
Site internet	

MANIFESTATION	
Nom de la manifestation	
Date et heures (préciser le nombre de jour et les horaires)	
Type de manifestation	
Nombre de participants	
Nombre de bénévoles ou salariés	
Budget	
Subventions / Mécénat	
Commune d'accueil de la manifestation	
Communes concernées par la manifestation	
Fréquence de la manifestation (tous les ans, tous les 2 ans, etc.)	

- ✓ Pièces à fournir : le ou les itinéraires empruntés, accompagné des points de départ/arrivée et ravitaillements ainsi qu'un plan de stationnement

2. PREALABLES

- **L'organisateur s'engage à répondre à toutes les obligations légales pour organiser la manifestation sportive sur le territoire du Parc naturel régional.**
Il s'appuiera sur le "Guide de l'organisateur de manifestations sportives en milieu naturel".
- **Seuls les organisateurs de manifestations sportives signataires de la charte "éco évènements" pourront utiliser le logo du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes sur leurs supports de communication.**

3. LES ENGAGEMENTS DE L'ORGANISATEUR

(En jaune les critères prioritaires)

Voir les annexes :

- *Tableau de recap objectifs environnementaux Trail du Puigmal*
- *Règlement_trail_puigmal_2024*

L'organisateur s'engage à respecter les engagements suivants, concernant :

1) Respect de la biodiversité et des milieux naturels

- ✓ Ne pas sortir des itinéraires balisés / ne pas couper les sentiers pour éviter le piétinement et l'érosion (y compris les spectateurs)
- ✓ Inciter les participants à refermer les barrières d'enclos
- ✓ Inciter les participants et visiteurs à ne pas déranger la faune (nuisances sonores)

2) La restauration :

- ✓ Privilégier l'achat de produits frais et de saison
- ✓ Privilégier l'achat de produits exotiques (thé, sucre, café, chocolat, etc.) issus de l'agriculture biologique et/ ou du commerce équitable
- ✓ Proposer aux participants, lors du repas d'accueil, ravitaillements et/ou repas d'arrivée, des produits issus de producteurs locaux (Cerdagne, Capcir, Conflent) bénéficiant de la marque "Valeurs Parc" Ex : miel, pain d'épice, jus de pomme, fruits, viandes, fromages...
- ✓ L'organisateur proposera à minima un produit marqué "Valeurs Parc" par ravitaillement et lors de la collation de départ ou du repas d'arrivée

3) Les déchets :

- ✓ Mettre en place un système de tri sur les sites de départ et d'arrivée et au niveau des ravitaillements avec consignes de tri (Le Sydetom 66 prête des visuels expliquant les consignes de tri)
- ✓ Utiliser de manière rationnelle l'eau (limiter les bouteilles plastique, utiliser l'eau du robinet, etc.)
- ✓ Utiliser de la vaisselle réutilisable, recyclée, recyclable ou compostable (notamment les gobelets des participants)
- ✓ Nettoyer le site et les itinéraires empruntés dans les 48h après la manifestation
- ✓ Acheter des produits peu emballés, éviter les portions individuelles

4) Transport et accessibilité

- ✓ Favoriser la pratique du covoiturage via la page Facebook ou sur le site dédié de l'évènement ou sur les sites spécialisés en covoiturage (ex : blablacar)
- ✓ Informer et inciter les participants à utiliser les transports en commun (train, bus)
- ✓ Organiser le stationnement
- ✓ Favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap (participants, spectateurs, bénévoles)

5) Communication / sensibilisation

- ✓ De par ses pratiques et sa communication, encourager les comportements écocitoyens
- ✓ Afin d'informer les participant de la démarche responsable mise en place dans le cadre de cette manifestation, mentionner la démarche éco-événement sur l'ensemble des supports de

communication, publicités et site internet et notamment le partenariat avec le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes en utilisant le LOGO et la phrase dédiée

- ✓ Communiquer auprès des participants les engagements pris par l'organisateur en faveur du développement durable
- ✓ Les supports de communication papier seront imprimés sur papier recyclé, FSC ou PEFC avec un imprimeur éco certifié (ex : imprim'vert)
- ✓ Intégrer dans le règlement du participant les critères de "l'éco participant" intégrant les bons comportements à adopter¹. (Exemples de chartes de l'éco participant en annexes 2, 3,4 et 5)

6) Signalétique et balisage

- ✓ Utiliser des piquets, flèches et rubalises temporaires et si possible biodégradables (sans clous ni agrafes dans les arbres, pas de pose de balise directement sur les plantes herbacées) pour le balisage des itinéraires
- ✓ Enlever les affiches, la signalétique et le balisage dans les 48h après la manifestation.

7) Valorisation du territoire des Pyrénées catalanes

- ✓ Privilégier le recours aux professionnels et associations locales de façon à favoriser une appropriation et générer des retombées économiques locales
- ✓ Privilégier le recours à des prestataires engagés dans des démarches de qualité (Marque Parc, AOC, IGP, labels divers, etc.)
- ✓ Proposer aux participants, lors des inscriptions et sur le site internet dédié, les possibilités d'hébergements dans des hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, campings bénéficiant de la Marque "Valeurs Parc"

Valoriser les sites de visites et de découvertes, les sorties montagne les, producteurs et les restaurateurs Marqués "Valeurs Parc" à proximité de la manifestation en amont sur le site internet de la manifestation (retrouvez la liste exhaustive sur le site : www.consommerparc.fr rubrique Pyrénées catalanes)

4. LES ENGAGEMENTS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES CATALANES :

- Accompagner l'organisateur dans la mise en œuvre de sa démarche d'éco événement (de la conception des tracés à la communication) et le mettre en relation avec tout partenaire directement lié (ex. SYDETOM pour la sensibilisation sur le tri, TRAM 66² pour la sensibilisation, etc.)
- Faciliter toute mise en relation de l'organisateur avec le réseau des producteurs et des hébergeurs de la Marque "Valeurs Parc" (www.consommerparc.fr) et fournir la liste de contacts (pour les valoriser sur le site internet de l'évènement)

¹ Sites internet ressources : <http://www.pastoralepyreneenne.fr/> <https://www.trailrunnerfoundation.com/> <http://eco-sentiers.org/> <https://www.respektiere-deine-grenzen.ch/fr/>

² Site internet : <http://tram66.org/>

- Communiquer sur l'événement (site internet, page Facebook, journal, lettre du Parc, etc..).
- Fournir un ou plusieurs lots de récompense. Cf. catalogue en annexe 1. Le Parc naturel régional se fixe une enveloppe, limitée annuellement, 1000€ par manifestation. Les lots fournis seront fonction des besoins de l'organisateur, de son degré d'engagement et de l'ampleur de la manifestation.

Idées de lots récompenses :

- Récompenses (producteur local à déterminer) pour les coureurs qui seraient venus au départ de la course en covoiturage.
 - Trophés en bois, sculpteur local.
- Fournir le logo du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes dédié.
 - Réaliser un audit de contrôle réalisé par un chargé de mission du Parc ou un auditeur externe

5. BILAN

The image shows a large rectangular area with a light blue background, intended for a balance sheet or summary. It is mostly empty, with a small blue dot in the top-left corner of the lower section.

6. LES CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES

Article 1 : ACTIVITÉS ET PRODUITS OU SERVICES CONCERNÉS

La présente Charte d'engagements concerne exclusivement la manifestation (non motorisée) Trail du Puigmal, 3^{ème} édition, épreuve chronométrée de course à pied en montagne organisée par (le bénéficiaire) l'Association Sportive et Culturelle du Puigmal.

Article 2 : BÉNÉFICIAIRE

L'utilisation de la Charte d'engagements est ici exclusivement attribuée au bénéficiaire. Cette attribution est strictement personnelle et n'est pas cessible à un tiers ou à un successeur.

En cas de changement de statut juridique dans l'exercice des activités du bénéficiaire, la présente Charte d'engagements devra faire l'objet d'une confirmation dans un délai de trois mois.

Article 3 : UTILISATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

Le bénéficiaire est autorisé à utiliser la Charte d'engagements exclusivement selon les modalités précisées dans la Convention d'utilisation présentée ci-dessous.

Article 4 : ACTION CONCERTÉE ENTRE LE BÉNÉFICIAIRE ET LE PARC

Le Parc s'engage auprès du bénéficiaire, et avec le soutien de ses partenaires institutionnels et techniques, à réaliser les actions mentionnées dans l'article 5 de la présente Charte d'engagements.

Par ailleurs, le bénéficiaire s'engage à satisfaire les exigences présentées dans les articles 2, 3 et 4 de la présente Charte d'engagements.

Article 5 : AUDIT

En concertation avec le bénéficiaire, le Parc met en place un dispositif d'audit permettant de garantir que les promesses de la Charte d'engagements sont effectivement tenues vis-à-vis des participants et consommateurs.

Cet audit s'inscrit dans une démarche constructive et doit être une valeur ajoutée pour le bénéficiaire. Pour ce faire, le Parc et le bénéficiaire identifient aussi conjointement les possibles marges de progressions liées à la charte d'engagements. Pour atteindre les objectifs fixés, le Parc apporte son soutien technique au bénéficiaire tout au long de la Convention et le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les solutions adaptées.

L'audit peut être réalisé avec ou sans l'information de l'organisateur à la date prévue du déroulement de la manifestation

Article 6 : CONDITIONS FINANCIÈRES DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

Le bénéficiaire recevra en contrepartie du respect de la présente Charte d'engagements une dotation de lots fournis en fonction des besoins de l'organisateur, de son degré d'engagement et de l'ampleur de la manifestation.

Article 7 : MODALITÉS D'ATTRIBUTION / EXCLUSION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

La décision d'attribuer la Charte d'engagements des éco événements sportifs relève du Parc. Un chargé de mission du Parc évaluera lors d'un entretien approfondi la convenance du projet de l'organisateur. La validité officielle de la présente charte d'engagements sera votée en bureau des Vice-Présidents du Parc.

La rupture de la présente Charte d'engagements prendra effet à partir du moment où l'un des deux signataires ne répond pas aux préalables réglementaires, aux engagements réciproques ou encore aux conditions réglementaires. Dans ce cas le bureau des Vice-Présidents du Parc sera en mesure de rompre la présente Charte d'engagements

Article 8 : DURÉE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

Cette Charte est conclue pour la manifestation Trail du Puigmal, 3^{ème} édition. Elle sera reconduite de manière non tacite sur demande expresse du bénéficiaire, pour la même manifestation, si elle a été respectée par les deux signataires. Lors de cette reconduction, le contenu de la convention est susceptible d'être actualisé en fonction des évolutions de la Charte et du contexte local.

Après que le bénéficiaire a pris connaissance du Règlement d'usage, les parties ont signé cette Charte d'engagements

À :

Le Bénéficiaire

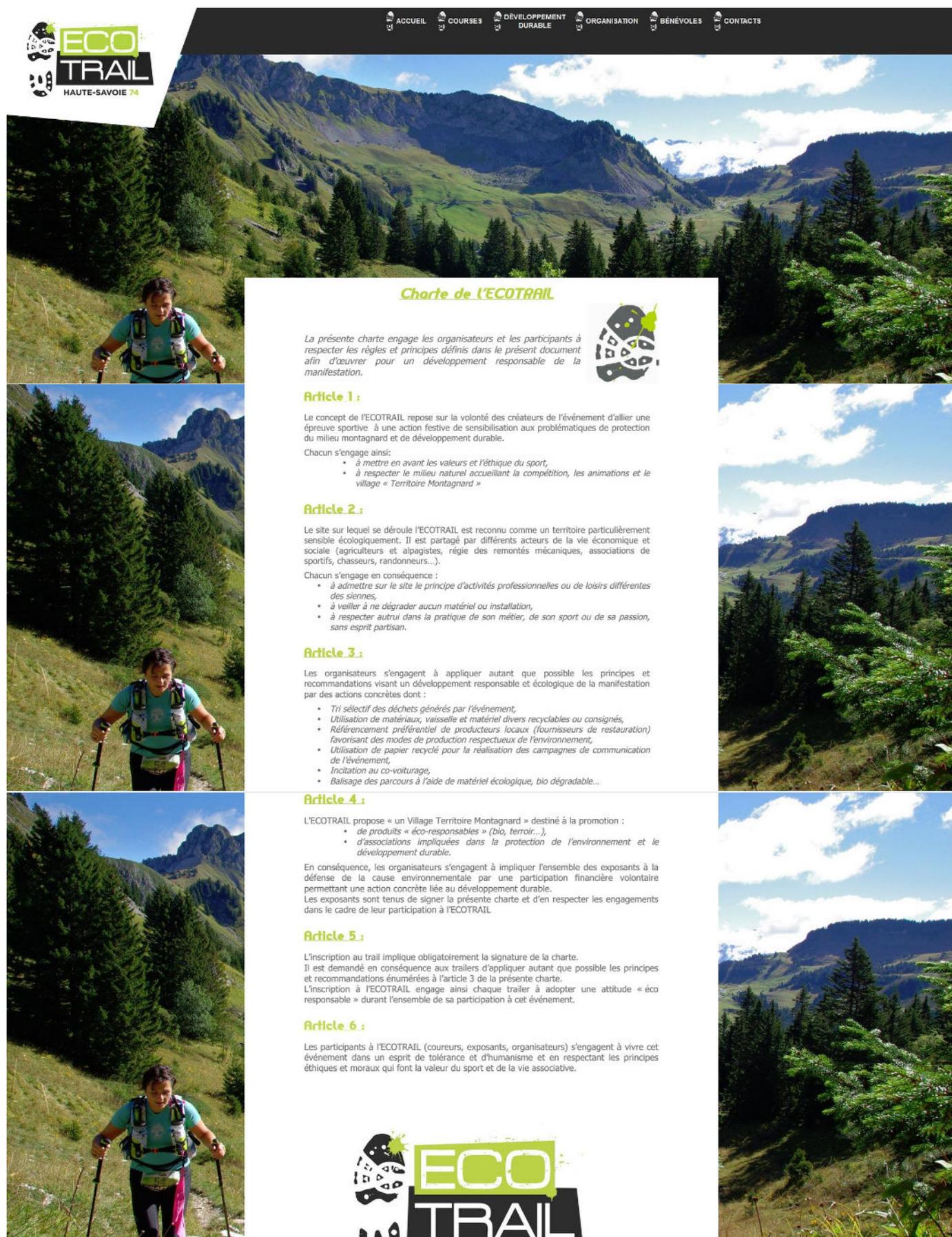
le :

Parc naturel régional
Des Pyrénées catalanes,
Le Président,
Michel Garcia

ANNEXE 1 : LES LOTS

- Récompense
 - Coupes ou médailles artisanales réalisés en matériaux locaux (bois, fer, terre ou pierre)
- Goodies
 - 1 topoguide Chamina “Parc naturel régional des Pyrénées catalanes”
 - 1 beau livre sur l’agriculture du Parc
 - 1 guide “les oiseaux du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes”
 - 1 guide “Flore du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes”
- Produits Locaux
 - Un panier garni avec des produits agricoles Valeurs Parc
 - Les produits locaux Marqués “Valeurs Parc” pour la restauration et les ravitaillements de l’évènement
- Produits touristiques
 - Une nuit pour deux en hébergement Parc
 - Un repas pour deux dans un restaurant du Parc
 - Une sortie montagne pour deux personnes
 - Un séjour nature pour deux personnes

ANNEXE 2 : Exemple d'éco charte "l'éco trail"



ACCUEIL **COURSES** **DÉVELOPPEMENT DURABLE** **ORGANISATION** **BÉNÉVOLES** **CONTACTS**

ECO TRAIL
HAUTE-SAVOIE 74

Charte de l'ECOTRAIL

La présente charte engage les organisateurs et les participants à respecter les règles et principes définis dans le présent document afin d'œuvrer pour un développement responsable de la manifestation.

Article 1 :

Le concept de l'ECOTRAIL repose sur la volonté des créateurs de l'événement d'allier une épreuve sportive à une action festive de sensibilisation aux problématiques de protection du milieu montagnard et de développement durable.

Chacun s'engage ainsi :

- à mettre en avant les valeurs et l'éthique du sport,
- à respecter le milieu naturel accueillant la compétition, les animations et le village « Territoire Montagnard »

Article 2 :

Le site sur lequel se déroule l'ECOTRAIL est reconnu comme un territoire particulièrement sensible écologiquement. Il est partagé par différents acteurs de la vie économique et sociale (agriculteurs et alpagistes, régie des remontés mécaniques, associations de sportifs, chasseurs, randonneurs...).

Chacun s'engage en conséquence :

- à admettre sur le site le principe d'activités professionnelles ou de loisirs différentes des siennes,
- à veiller à ne dégrader aucun matériel ou installation,
- à respecter autrui dans la pratique de son métier, de son sport ou de sa passion, sans esprit partisan.

Article 3 :

Les organisateurs s'engagent à appliquer autant que possible les principes et recommandations visant un développement responsable et écologique de la manifestation par des actions concrètes dont :

- Tri sélectif des déchets générés par l'événement,
- Utilisation de matériaux, vaisselle et matériel divers recyclables ou consignés,
- Référencement préférentiel de producteurs locaux (fournisseurs de restauration) favorisant des modes de production respectueux de l'environnement,
- Utilisation de papier recyclé pour la réalisation des campagnes de communication de l'événement,
- Incitation au co-voiturage,
- Balisage des parcours à l'aide de matériel écologique, bio dégradable...

Article 4 :

L'ECOTRAIL propose « un Village Territoire Montagnard » destiné à la promotion :

- de produits « éco-responsables » (bio, terroir...),
- d'associations impliquées dans la protection de l'environnement et le développement durable.

En conséquence, les organisateurs s'engagent à impliquer l'ensemble des exposants à la défense de la cause environnementale par une participation financière volontaire permettant une action concrète liée au développement durable.

Les exposants sont tenus de signer la présente charte et d'en respecter les engagements dans le cadre de leur participation à l'ECOTRAIL.

Article 5 :

L'inscription au trail implique obligatoirement la signature de la charte.

Il est demandé en conséquence aux trailers d'appliquer autant que possible les principes et recommandations énumérées à l'article 3 de la présente charte.

L'inscription à l'ECOTRAIL engage ainsi chaque trailier à adopter une attitude « éco responsable » durant l'ensemble de sa participation à cet événement.

Article 6 :

Les participants à l'ECOTRAIL (coureurs, exposants, organisateurs) s'engagent à vivre cet événement dans un esprit de tolérance et d'humanisme et en respectant les principes éthiques et moraux qui font la valeur du sport et de la vie associative.

ECO TRAIL

ANNEXE 3 : La charte du Label Trail Runner



Label Trail Runner Foundation

Charte pour un trail éco-responsable

Le label Trail Runner Foundation a été pensé pour valoriser les courses éco-responsables. Ce label est délivré par l'ambassadeur local de l'association aux courses adhérentes, sans autre contrepartie financière, sous réserve du strict respect de la charte Trail Runner Foundation :

Article n°1 : les rendez-vous utiles

- mise en place d'un **rendez-vous utile** lors de la reconnaissance des parcours (nettoyer les sentiers et commencer une sensibilisation auprès de ses participants).

Article n°2 : un site à respecter

- L'organisation met en place **des poubelles de tri** lors des ravitaillements et sur le(s) point(s) d'accueil. De plus, s'il n'y a pas de ravitaillements tous les 10km, des poubelles simples seront mises en place, tous les 5km.
- utiliser un **balisage respectueux de l'environnement, uniquement avec du matériel de marquage réutilisable** (panneaux, piquets...). **Aucun moyen de marquage à usage unique (peinture, bombe, rubalise)** ne sera utilisé, sauf produits naturels (chaux, craie)
- aucun véhicule motorisé ne sera accepté sur le parcours, en dehors des besoins de l'organisation (secours, sécurité...)

Article n°3 : sensibiliser les participants à un comportement éco-sportif

- un message sera transmis au départ de la course pour inciter **les participants à ne pas jeter leurs déchets.**
- **Spécifier** dans le règlement de la course que le jet de déchet dans la nature peut engendrer **des sanctions, voire la disqualification du concurrent.**

Article n°4 : ne pas utiliser de gobelets plastiques jetables

- Inciter les coureurs à **se munir de leur propre éco-tasse**
- proposer des **gobelets réutilisables** au lieu de gobelets en plastique jetables.
- favoriser l'achat de produits ayant un minimum, voire **aucun emballage.**

Article n°5 : un sentier qui reste propre après le Jour J

- une **équipe passe après les coureurs** pour leur sécurité et s'il y a présence de déchets, cette équipe les ramasse. **Un contrôle « propreté »** pourra être effectué les jours suivants la course.
- un message est transmis à la fin de la course pour **inciter les coureurs à ramasser des déchets** qu'ils trouveraient lors d'autres compétitions et lors de leurs entraînements.

<https://www.trailrunnerfoundation.com/>

ANNEXE 4 : La charte de l'organisateur éco-sentiers (VTT)

La charte de l'organisateur éco-sentiers

Tous les principes et conseils énoncés dans [la charte du vététiste éco-sentiers](#) sont aussi valables lors de compétitions ou randonnées organisées.

Toutefois, nous pouvons approfondir autour de sept points afin que tout organisateur prenne le soin de mettre en place sa manifestation en respectant au mieux l'environnement et en préservant une image positive de la discipline.

Un tracé réfléchi / Le tracé du parcours doit limiter autant que possible son impact sur l'environnement. L'utilisation des sentiers existants est donc encouragée. S'il y a création de nouveaux chemins (en accord avec les gestionnaires), il est impératif de le faire en suivant quelques règles essentielles : ne pas abattre d'arbre, ne pas détruire d'habitat d'animaux, se préoccuper des espèces végétales protégées, utiliser correctement les obstacles naturels et la pente pour casser une vitesse excessive, prévenir les risques d'érosion, etc.

Combattre les coupes / Toute coupe de virage ou passage hors sentier causant une érosion et des dégâts irréversibles sur l'environnement, il est nécessaire de placer aux endroits sensibles des portes balisées ou mieux, des obstacles naturels, qui obligent les participants à respecter le sentier.

Balisage / Le matériel utilisé pour le balisage du parcours doit respecter l'environnement. Les marquages à la peinture sont donc à éviter, au profit des rubalises et panneaux temporaires.

Sensibiliser les participants / En proposant un engagement à suivre les règles essentielles de respect du sentier sur le bulletin d'inscription (case à cocher sur papier et site internet), l'organisateur incite le participant à rouler de façon responsable.

L'intitulé de cet engagement sur l'honneur pourrait être le suivant: « *Je m'engage à rouler en respectant l'environnement. Je m'interdis de sortir des sentiers, de créer ou emprunter des coupes, et je rapporte tous mes déchets avec moi.* »

Débaliser / Une fois l'évènement terminé, tout le marquage mis en place doit être retiré au plus tôt. Il en va de la bonne image du VTT auprès des autres usagers des espaces naturels.

Réparer / Pour que le VTT et votre manifestation se pérennise, il faut s'assurer de la bonne santé des sentiers empruntés. Ainsi, si il s'avère que la manifestation a causé des dégâts sur un sentier, il faut en réhabiliter les portions endommagées (murs de soutien, crevasses, ornières, dévers...).

Laisser la nature se reposer / Entre l'épreuve et les reconnaissances, les sentiers d'une manifestation subissent une érosion importante. D'où l'intérêt de changer son parcours et de faire tourner les tracés empruntés à chaque édition. Ainsi un simple entretien permet de conserver dans le temps leurs qualités et leur intégrité.

<http://eco-sentiers.org/>

ANNEXE 5 : exemple de charte (Ministère des sports)

Exemple CHARTRE DE L'ÉCO-PARTICIPANT

Une manifestation sportive éco-responsable passe aussi par l'engagement des participants !

L'exemple de charte qui suit présente des engagements non exhaustifs qu'un organisateur peut faire signer aux participants de son événement pour qu'ils respectent la démarche de développement durable mise en place pour l'évènement. Les articles de cette charte peuvent également être intégrés au règlement de course. Elle est évolutive et à adapter en fonction de la manifestation.

Cet exemple de charte est inspiré de plusieurs réalisations et expérimentations :

- « *Charte éthique des participants* » de l'Eco-Trail® de Paris Ile-de-France, téléchargeable sous le lien suivant : <http://developpement-durable.sports.gouv.fr/m/ressources/details/charte-ethique-des-participants/208>
- « *Charte de l'éco-coureur* » Manifestations sportives développement durable, labellisées DDSCPP73, téléchargeable sous le lien suivant : <http://developpement-durable.sports.gouv.fr/m/ressources/details/charte-eco-coureur/214>

Article 1 : Lutte contre les changements climatiques

Je privilégie les transports responsables pour me rendre sur l'évènement (covoiturage, transports en commun, vélo, etc.) et pour circuler sur le site de l'épreuve.

Article 2 : Respect du site de l'évènement

Je respecte l'environnement et les installations du site en prenant conscience que ce sont des espaces partagés et protégés.

Je respecte les sols en suivant le parcours tracé par les organisateurs, ce qui engage à ne pas couper les sentiers. Je respecte la faune et la flore.

Je ne jette aucun déchet sur le site, sous peine de sanctions.

Article 3 : Gestion des déchets

J'évite la production de déchets en estimant mes besoins pour la compétition.

Je réduis mes déchets en privilégiant les produits les moins emballés pour mes repas et autres nutriments de compétition.

Je trie mes déchets en utilisant les dispositifs mis en place par l'organisation. Je facilite ainsi le travail des bénévoles et me réfère à eux en cas de questionnements sur le tri. Selon le cas, je remporte certains de mes déchets afin de leur réserver un tri adéquat dans un autre lieu.

J'évite le jetable au profit du réutilisable (je viens et garde mon gobelet réutilisable, gourde, etc...)

Article 4 : Cohésion sociale et solidarité

Je respecte les autres concurrents, les bénévoles de l'organisation et toutes personnes que je fréquente durant l'épreuve.

Je participe aux efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'évènement dans une démarche de développement durable.

Je viens en aide à toute personne en situation dangereuse ou de difficulté.

Article 5 : Comportement sportif

J'adopte un comportement fair-play, responsable et durable.

Je ne triche pas pour quelque raison que ce soit.

Je n'absorbe aucune substance interdite susceptible de modifier mes capacités durant l'épreuve.

Article 6 : Responsabilité

Je m'engage à être responsable de mes faits et gestes tout au long de ma participation à l'évènement.

Par cette charte, je m'engage, en tant que participant éco-responsable à l'évènement, à respecter les articles précités.

Signature